

gieux quelques surprises. On y verra, comme je viens de le dire, qu'il n'y a dans l'ordre qu'un seul supérieur suprême. Ce n'est pas le ministre général, le supérieur ou correcteur général ; c'est le pape.

— Les créations d'évêchés latins sont chose fréquente, mais celles d'évêchés de rite grec, et ce en Europe, sont bien plus rares. Pie IX avait créé en Hongrie la province grecque-roumaine de Fogaras, l'ancienne Alba Julia, et lui avait donné les évêchés qui en dépendent aujourd'hui. Mais un rite n'avait point d'évêchés. Si les arméniens et les grecs-ruthènes se trouvent épars dans l'Autriche, où ils forment une communauté importante, les fidèles du rite grec pur étaient, eux aussi, nombreux. Ces fidèles dépendaient des évêchés des autres rites, ce qui était un sérieux inconvénient surtout, comme le dit la bulle, à cause de l'introduction de la langue vulgaire (le hongrois) dans la liturgie. La bulle, du 8 juin 1912, constitue ce diocèse grec en en prenant les paroisses dans les divers diocèses de Hongrie. Toutes les paroisses de rite grec pur en dépendront et le siège du diocèse sera dans la ville d'Hajdu-Dorogh, en Hongrie. Je ne puis m'étendre sur le nombre des paroisses et l'organisation de ce diocèse, mais je tiens à citer deux points. Le premier nous montre avec quelle générosité le gouvernement hongrois a pourvu aux nécessités financières de ce nouveau diocèse. Il prend à sa charge le palais épiscopal, qu'il lui faut acheter ou construire, et le séminaire dont il assure aussi la dotation. L'évêque recevra pour lui annuellement 40,000 couronnes (la couronne vaut 1 fr. 10) et 12,000 couronnes rétribueront les divers emplois ou charges de la curie diocésaine. On prévoit aussi un chapitre de six chanoines, tous pourvus d'un emploi spécial, dont le premier, l'archiprêtre, recevra 6,200 couron-